

## Aide financière aux entreprises qui engagent de jeunes chômeurs

### MESURES FÉDÉRALES

Le troisième plan anticrise de la Confédération prévoit notamment de favoriser l'accès au marché du travail des jeunes sans emploi depuis plus de six mois

CHRISTOPHE MEDEVIELLE

En septembre dernier, les Chambres fédérales ont adopté un troisième plan de relance pour lutter contre la crise. Ce plan, entré en vigueur au début de cette année et pour une durée limitée à deux ans, propose notamment un certain nombre de mesures visant à accélérer la reprise économique et à combattre le chômage.

L'une d'elles a pour but de favoriser l'accès au marché du travail pour des jeunes au chômage depuis plus de six mois. Le Service cantonal de l'emploi est chargé de la mise en œuvre de cette mesure sur le territoire vaudois.

#### ■ UNE SUBVENTION DE 6000 FRANCS

L'employeur qui engage un jeune chômeur en manque d'expérience professionnelle peut bénéficier d'une aide financière. Ce soutien à l'engagement est alloué aux entreprises sous la forme d'une allocation de 1000 francs pour un emploi à 100% (ou moins selon le taux d'activité). Il est versé chaque mois, pendant six mois maximum.

La subvention aide les jeunes demandeurs d'emploi touchés par le chômage de longue durée à entrer sur le marché du travail tout en allégeant les charges salariales des entreprises.



### CONDITIONS

La personne engagée doit avoir moins de 30 ans, être au chômage depuis plus de six mois et manquer d'expérience professionnelle.

#### ■ CONDITIONS D'OCTROI POUR TOUCHER L'AIDE FINANCIÈRE

Pour bénéficier de cette allocation, l'employeur doit proposer un contrat de travail de durée indéterminée et dont le salaire est conforme aux usages locaux et de la branche. La personne engagée doit avoir moins de 30 ans, être au chômage depuis plus de six mois et manquer d'expérience professionnelle.

#### ■ DÉMARCHE SIMPLIFIÉE POUR ENGAGER UN JEUNE CHÔMEUR

Lorsqu'un employeur souhaite engager une personne qui répond à ces critères, il adresse à l'Office régional de placement (ORP) de l'assuré le formulaire de demande signé par lui-même et son futur collaborateur. Ce document est disponible sur le site internet [www.stabilisation.ch](http://www.stabilisation.ch).

Il joint au formulaire une copie du contrat de travail signé des deux parties. Une fois la demande acceptée, il lui suffit d'adresser chaque mois une copie de décompte de salaire à la caisse de chômage pour toucher la subvention.

Si l'employeur souhaite offrir une place vacante à un jeune concerné par cette mesure, il contacte l'ORP le plus proche

(liste à disposition sur [www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi)) et propose sa place vacante en précisant qu'il souhaite bénéficier de l'aide financière. ■



[www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi)

### EN BREF

#### Soirées d'information

##### MASTER HES-SO

**EN TRAVAIL SOCIAL** Lancé l'an dernier par la Haute Ecole spécialisée, le master HES-SO en travail social ouvre ses inscriptions pour la rentrée académique 2010. Des séances d'information sont organisées dans les quatre écoles de travail social de Fribourg, Genève, Lausanne et Sierre. Le programme met l'accent sur la formation à la recherche et l'acquisition des compétences requises pour exercer des responsabilités dans les différents domaines du travail social. La séance prévue à Lausanne aura lieu le 4 février prochain à 17 h 15, à la Haute Ecole de travail social et de la santé (EESP), ch. des Abeilles 14, auditoire A 321.

Informations complémentaires: [www.hes-so.ch/masterTS](http://www.hes-so.ch/masterTS)

J.-F. K.

#### Objectifs nationaux mis en consultation

**FORMATION** Découlant du concordat HarmoS entré en vigueur l'an dernier, plusieurs objectifs nationaux de formation sont mis en consultation jusqu'à l'été. Ils concernent la langue de scolarisation, deux langues étrangères, les mathématiques et les sciences naturelles.

Les cantons, les enseignants et les parents d'élèves pourront notamment donner leur avis. A l'issue du processus, et après évaluation des résultats, l'assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) adoptera ces objectifs, a indiqué, lundi, cette dernière.

ATS